

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 62 (1970)
Heft: 5

Nachruf: Hommage à Jean Möri
Autor: Diacon, Georges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage à Jean Möri

Par *Georges Diacon*, vice-président de l'Union syndicale

Madame et chère famille en deuil, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis,

Le matin du 1er Mai 1970 restera pendant longtemps marqué par la terrible nouvelle, qui s'est répandue comme une traînée de poudre à travers tout le pays et bien au-delà de nos frontières, nous faisant part du décès de notre collègue et ami Jean Möri.

Peu bien depuis quelques semaines, il s'en était retourné dans sa région natale des Montagnes neuchâtelaises, qu'il affectionnait tout particulièrement, pour s'y reposer, y reprendre des forces et c'est là que, brutalement, il a été enlevé à notre affection.

Ce brusque départ, s'il a consterné ses très nombreux amis, c'est que, il y a peu de temps encore, le voyant en parfaite santé, ils lui souhaitaient une heureuse et longue retraite.

Jean Möri était pour nous non seulement un collègue, un camarade et un ami, mais plus encore un grand frère, toujours prêt à nous accueillir avec son bon sourire légèrement ironique, à nous entendre, à nous conseiller et à nous encourager.

Jean Möri ne savait pas dire non lorsqu'il était fait appel à lui, pour la cause qui lui était chère, la nôtre. C'est ainsi qu'il a parcouru des milliers de kilomètres en missions internationales, sans, pour autant, délaisser le mouvement syndical de son pays. Il s'est dépensé sans compter, et quelle est la localité de Suisse romande qui n'a pas accueilli Jean Möri, si ce n'est plusieurs fois au moins une seule fois, pour une conférence ou un discours du 1er Mai notamment.

Pour Jean Möri, la carrière syndicale était un apostolat pour lequel il a donné le meilleur de lui-même, et c'était un homme qui pouvait donner beaucoup.

Issu d'une famille ouvrière, d'origine bernoise, établie à La Chaux-de-Fonds, notre ami Jean n'a pas eu une enfance «dorée» – son père étant faiseur de secrets en horlogerie – et, dès son plus jeune âge, il a compris l'im-

portance que les humbles doivent accorder à leur gagne-pain.

Malgré tout, le père et la mère de Jean se sont efforcés de donner à leurs enfants une solide instruction de base et un métier. C'est ainsi qu'il devint typographe et que, en même temps, débuta sa carrière de syndicaliste qui n'a été interrompue que par sa mort. Retracer cette carrière qui fut si riche dans tous les domaines, que ce soit par les écrits, la parole, par sa disponibilité constante et ses contacts humains, est quasiment impossible. Bornons-nous à n'en relever que les grandes lignes.

A 26 ans, il est président de la section des typographes de La Chaux-de-Fonds. En 1935, la FST lui confie la rédaction de son organe romand «Le Gutenberg» et, en 1939, elle l'appelle au poste de secrétaire romand. Ce n'est pourtant qu'un commencement. Les capacités et les qualités de Jean Möri devaient immanquablement déborder du cadre de sa propre fédération professionnelle et, tout naturellement, il fut appelé par l'Union syndicale aux fonctions de secrétaire romand, pour succéder à notre regretté Charles Schürch.

C'est à cette même époque qu'il fut délégué, en qualité de représentant des travailleurs suisses, à la Conférence internationale du travail.

D'autres voix plus autorisées que la mienne relateront la longue et généreuse activité de notre ami dans le cadre des institutions internationales, institutions qu'il a marquées de sa forte personnalité. Ceci est tellement vrai que beaucoup de délégués des travailleurs l'appelaient communément, de façon très sympathique, «Monsieur BIT».

Pour le remercier de son dévouement à sa cause, l'Organisation internationale du travail l'a appelé, avec une unanimité combien éloquente, à présider la Conférence internationale, à l'occasion de son cinquantenaire. Ainsi, Jean Möri fut le premier représentant des travailleurs à présider cette institution, ce qui était, pour notre ami, un vibrant hommage rendu à l'idéal qui l'habitait. Une autre distinction allait incessamment lui être attribuée. En effet, l'Université de Genève devait lui décerner le titre de docteur honoris causa pour le récompenser de sa contribution à l'avancement du progrès social.

Sur le plan national, il nous a représentés dans de très nombreuses commissions fédérales, tout particulièrement dans celles touchant les problèmes du droit du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle. Il donna également beaucoup de son temps à des institutions proches du monde du travail qui, comme les Rencontres Suisses, s'efforcent de connaître les préoccupations des travailleurs.

Depuis toujours, notre ami Jean lutta pour la reconnaissance des droits de la femme et nous avons encore en mémoire son intervention, lors du dernier Congrès de l'Union syndicale suisse de Montreux, l'automne passé, intervention qui permit un débat très concluant.

Polémiste, fin diplomate, il savait faire face à toutes les situations. En qualité de rédacteur de la «Correspondance syndicale suisse» et de la «Revue syndicale suisse», il a écrit de nombreux articles, pleins de bons sens et d'humour, sans jamais lasser l'attention du lecteur. Nos jeunes militants pourront ainsi puiser largement dans cette part de l'héritage que notre ami Jean laisse au mouvement syndical.

Sur le plan de la politique syndicale, la démagogie n'était pas son fort. Il voulait des idées claires et travailler au grand jour. Il avait le verbe facile et n'avait pas peur des vérités. Ceux à qui il s'adressait savaient à quoi s'en tenir. Il n'a jamais confondu l'agitation vaine avec l'action constructive. Comme d'autres grands syndicalistes, il n'aimait pas les fausses alternatives dans la sauvegarde des intérêts des travailleurs. Il estimait la loi et le contrat comme deux instruments complémentaires, considérant simplement que le contrat collectif devait avoir la possibilité d'aller au-delà des lois.

Nous ne pourrions mieux faire, pour rappeler la conviction de notre ami, que de donner un bref passage de la préface qu'il a écrite pour le livre de Constant Frey «La grève générale de 1918» :

«Cette évocation conduit nécessairement à mettre en lumière l'extraordinaire transformation qui s'est effectuée dans les rapports sociaux au cours de ce dernier demi-siècle. Grâce à la puissance syndicale, mais aussi à

une meilleure compréhension de ses devoirs élémentaires par le patronat, la négociation collective, la conciliation et l'arbitrage se sont largement répandus dans tous les domaines. Ces mécanismes paritaires ont permis de sauvegarder la paix sociale, malgré les tribulations et les embûches que la vie sème sous les pas de toutes les sociétés. Même le législateur, sous la rude poussée des syndicats, a fait un effort remarquable pour compléter et renforcer notre système de sécurité sociale. Ce système est loin de constituer une perfection. Mais il faut l'apprécier évidemment dans le cadre général des conditions de travail, de la rémunération tout spécialement, qui constituent l'essentiel de l'édifice contractuel dont les ramifications s'étendent dans tout le pays et toutes les professions, grâce aux quelque 1350 conventions collectives actuellement en vigueur. Et déjà les plus audacieux parmi les partenaires sociaux se sont engagés dans la voie des institutions paritaires au service de la communauté. Ces créations encore trop peu nombreuses complètent l'apport insuffisant, spécialement en ce qui concerne la maladie, des caisses d'assurances sociales et syndicales, publiques ou privées. Elles vont dans le sens d'une coopération toujours plus étroite en ce qui concerne la garantie du plein emploi, de la formation, du perfectionnement, de la réadaptation et du reclassement professionnels. Il reste à multiplier, à renforcer et à étendre ces essais encore trop fragmentaires que les ultras du patronat considéraient hier encore comme excessifs. Mais les expériences qui se déroulent autour de nous pourraient leur avoir ouvert les yeux. Ce que l'on souhaite pour eux, pour une évolution pacifique des rapports sociaux et de la construction d'une société nouvelle plus humaine et plus fraternelle.»

Toutes les qualités qui étaient siennes ne l'ont pas empêché d'être un homme simple et bon, un bon fils, un bon époux, un bon père et un ami au grand cœur. Il affichait volontiers envers lui-même une ironie un peu bonhomme, mais faisait toujours ressortir les qualités de ceux qui l'approchaient. Tous ceux qui l'ont connu, en dehors des missions officielles, savent combien il était

généreux, aimant la vie et sachant apprécier les bons moments que celle-ci nous accorde.

Ayant pratiqué le sport et la gymnastique dans sa jeunesse, il est resté très sportif d'esprit. Dans ses instants de loisirs et de détente, à part ceux qu'il consacrait à sa famille (où le jass était à l'honneur), notre ami Jean les passait dans sa bibliothèque, ou autour d'un terrain de football ou encore devant le petit écran à suivre des compétitions sportives et culturelles.

«Le style, c'est l'homme» avait-il coutume de dire. Or, lui nous a marqués de son style franc, direct et cordial tout à la fois.

Sa disparition fait un grand vide en nous, mais il est trop tôt, aujourd'hui, pour mesurer à quel point nous avons encore besoin de lui et tout ce que nous perdons avec lui. Pourtant, il faudra toujours faire face à de nouveaux problèmes, le rôle et l'importance du mouvement syndical grandissant chaque jour, ils exigent des hommes de la trempe de celui qui nous a quittés. Pour nous, nous sommes certains que son exemple sera suivi et que ses enseignements porteront des fruits, pour le plus grand bien des travailleurs.

Chère Madame Mōri, nous savons la peine qui est la vôtre en ces instants de cruelle séparation, au moment justement où nous vous avons rendu votre époux et que, tous deux, vous envisagiez l'avenir avec confiance et sérénité, afin de pouvoir jouir, vous aussi, de tout ce que votre mari avait donné pour le bonheur des autres.

Nous savons quelle admirable compagne, toute d'abnégation, vous avez été à l'égard d'un mari qui, lui, n'avait que peu de temps à vous consacrer et nous vous en remercions du fond du cœur.

A vos fils, à votre famille, nous adressons l'expression de nos sentiments de reconnaissance et nous vous assurons de notre très profonde sympathie.

A toi, Jean, nous exprimons notre gratitude la plus entière pour ton amitié fidèle, pour ton dévouement et pour tout ce que tu as donné aux travailleurs.

Repose en paix